



RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE L'APPQ NOUVEAUTÉS ET PRIMES AU 1^{er} JUILLET 2024



AUGMENTATION DES TAUX DE COTISATION AU 1^{er} JUILLET 2024

Assurance vie de base :	
- Protection individuelle ¹ :	Maintenu à 19,34 \$
- Protection familiale :	Maintenu à 20,63 \$
Assurance vie facultative :	Aucune augmentation
Assurance maladies redoutées :	Aucune augmentation
Soins hospitaliers et médicaux :	+ 3,0 %
Soins dentaires :	+ 12,0 %

¹ Maintien du volume à 127 000 \$

Pour tous les détails, veuillez consulter la **Grille des coûts** à la section « documents envoyés à tous les membres du régime » sur le portail (portail.appq-sq.com).

CHANGEMENTS EN VIGUEUR AU 1^{er} JUILLET 2024

Tout en maintenant un **accès illimité** aux services pour ses membres et leurs familles, l'APPQ a négocié des termes de remboursement plus compétitifs pour les services de **La Vigile**. En effet, les maximums de remboursement ont été revu à la baisse pour les thérapies, jusqu'à concurrence de 174 \$ (comparativement à 186 \$) par jour (ou coût du spécialiste majoré de 25 % lors d'une thérapie externe) :

Traitement de la détresse psychologique, de l'épuisement professionnel, des crises suicidaires, du jeu compulsif, de la toxicomanie et autres thérapies disponibles.

Vous avez accès en tout temps au service d'aide confidentiel De 8 h à 17 h : **581 742-7001** www.lavigile.qc.ca
offert par des spécialistes de la santé et de la criminologie. Soir et nuit : **1 888 315-0007**

Autre changement :

- Pour encore mieux supporter la santé mentale des membres et leurs familles, le remboursement des services rendus par les **psychothérapeutes** qui sont membres de la corporation ou de l'association professionnelle des psychologues seront admissibles.

DÈS LE 1^{er} JANVIER 2025, NOTRE RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE ÉVOLUE POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES MEMBRES

L'APPQ est fière d'annoncer une modernisation importante de son régime d'assurance collective, qui entrera en vigueur le **1^{er} janvier 2025**. Cette initiative, guidée par les retours et les besoins de nos membres, vise à offrir une flexibilité accrue de notre couverture.

Dans les mois à venir, des communications détaillées, des présentations et des formations seront offertes pour familiariser tous les membres avec les nouvelles options et les changements apportés.



Faites parvenir vos réclamations à :

Santé : reclamationmaladie@appq-sq.com

Dentaire : reclamationdentaire@appq-sq.com

Pour toute question reliée à votre régime d'assurance collective, communiquez avec l'APPQ au **450 922-5414, poste 1**, ou à assurances@appq-sq.com